

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 26 (1888)
Heft: 20

Artikel: Militairiana
Autor: Landwehr
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190402>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR
 2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux

Militairiana.

Maintenant que les cours de répétition des bataillons du 9^e régiment sont finis, que la dernière fougasse du génie a sauté en faisant tressaillir les échos de la Ponthaise, je crois pouvoir dire franchement tout le bien que je pense de notre jeune armée de milices, et tout le plaisir que j'ai eu à la retrouver dans d'aussi bonnes conditions.

Peut-être après une assez longue absence, ai-je été frappé plus vivement qu'un autre des progrès accomplis pendant ces dernières années, peut-être même entre-t-il un peu de chauvinisme inconscient dans mes appréciations ; quoi qu'il en soit, je veux exprimer toute la confiance que m'inspire notre jeune armée et tâcher de la faire partager à mes lecteurs.

C'est en voyant crânement défilér en ville le bataillon 9, s'en allant en grande tenue de campagne, et le sac garni au complet, guerroyer contre le 12^e du Valais, qui l'attendait dans la plaine du Rhône, que l'idée m'est venue de faire part de ces quelques réflexions aux lecteurs du *Conteur*.

Il y avait, en effet, dans cette longue file d'hommes jeunes et forts, aux figures déjà bronzées et martiales, marchant bien au pas, « couverts et alignés », quelque chose de puissant et de mâle qui faisait passer le petit frisson belliqueux et patriotique que produisent toujours les spectacles militaires. Sans doute les hommes rejetaient, de temps en temps, d'un brusque coup d'épaule, le sac trop garni, un peu lourd pour leurs échine, surtout par ce premier soleil de mai, qui tapait dur dans ce moment. Sans doute aussi la malheureuse tendance de l'agriculteur, du travailleur de la terre, de marcher un peu vouté et la poitrine rentrée, n'avait pu être corrigée pendant un aussi court service. Malgré cela, ces solides gaillards inspiraient confiance, et ne trahissaient certes pas de jeunes soldats de trois semaines seulement. Tout, dans le bataillon, depuis la fanfare aux instruments étincelants, en passant par les tapins, l'état-major, le gros de la troupe, au-dessus duquel flottaient gaîment nos belles couleurs fédérales ; enfin jusqu'à l'arrière-garde marquant bien le pas sans musique, tout avait un air si militaire, si correct, et surtout si craquant de santé et de force, que cela faisait vraiment plaisir à voir.

Certes, je ne suis pas de ceux qu'un défilé militaire emballe et qui, à la vue d'un bataillon « tambour battant, musique en tête, » voudraient aussitôt

s'en aller aviser les grandes puissances « d'avoir à se bien tenir ». Dieu me garde de ces enthousiasmes puérils, mais, en réfléchissant que la santé et la force physique des troupes sont considérées comme un des facteurs importants de la victoire, je ne puis m'empêcher de me sentir rassuré en pensant aux bonnes trognes vaudoises et aux solides carrures d'épaules qui défilaient en ville samedi dernier.

Cependant, ce qui m'a frappé plus encore que la bonne mine de nos troupes sous les armes, c'est leur discipline et leur parfaite tenue en dehors des heures de service, en ville, au café, dans les gares, etc. Combien l'ancien « militaire » vaniteux, bruyant, encombrant, et trop souvent gris, hélas ! est devenu rare ! Où sont les guêtres de fantaisie, les tuniques en « drap d'officier », les faux-cols monstres et les pantalons à coupe galbeuse d'antan ? Et comme j'aime mieux que ces types variés d'autrefois, le petit troupiier actuel, propre, simple et surtout « uniforme », avec son ceinturon correctement passé en-dessus des deux boutons de la martingale de la tunique, sa cravate d'ordonnance et ses souliers toujours soigneusement cirés. Ils sont même tellement « uniformes » les petits pioupious modernes, qu'il devient vraiment difficile de les reconnaître entr'eux, et qu'il semble que ce soit toujours le même ou les deux mêmes, que l'on rencontre en ville. Ils ont du reste si bien pris l'air de soldats de garnison, qu'un dimanche après-midi, sur Montbenon, en voyant une dizaine de nos troupiers se promener par groupes de deux ou de trois, regardant le nez en l'air, les statues du Tribunal fédéral, ou coulant des yeux blancs et timides vers les quelques bonnes d'enfants qui ornaient la place, je songeais involontairement aux « Dumanet » de Thonon ou d'Evian. A part les gants blancs et le pantalon rouge, ces soldats avaient certes bien pris cet air tranquille, peu bruyant et stéréotypé du « lignard » qu'une saine et forte discipline mâte, et surveille toujours à distance.

Mais, c'est surtout à la caserne, pendant les heures de repos, que cette discipline frappe le plus l'observateur. — Qu'il y a loin de la « farouche soldatesque » qui, suivant certains esprits timorés et étroits, devait « chasser » de Lausanne tous les pensionnats de demoiselles, à cette troupe gaie, bien vivante, mais toujours correcte et convenable. — Je ne crois pas trop m'avancer en disant qu'aujourd'hui notre terrible caserne est plutôt une garantie qu'un épouvantail pour les habitants de la Ponthaise, quartier un peu désert la nuit, et sur le-

quel, à présent, la garde veille. — Il y a là une impression de tranquillité et de bon ordre qui tient plutôt du « pensionnat » ou du « séminaire » que du corps-de-garde.

Ils étaient là dedans, la semaine dernière, environ 1100, se levant tôt, se couchant tôt, et ne faisant certes pas plus de bruit pour vivre qu'un comité électoral quelconque ou qu'un « thé » de dames, à renfort de pâtisseries et d'ouvrages au crochet.

Et le restaurant de tempérance de la Violette, voilà quelque chose qui mérite d'être vu. Très caractéristique, avec sa salle de lecture et de correspondance, aux buvards bien alignés, son joli jardin dans lequel les troupiers jouent aux quilles, boivent du thé, du chocolat, ou dansent au son de l'harmonica à bouche. — Et tout cela doucement, gaîment, sans songer à se « pocharder » ni même à descendre en ville pour y faire la « noce ». — Certes, je ne voudrais pas d'une milice par trop « rangée » et trop sage et je n'aurais pas grand'confiance dans des soldats trop demoiselles. Mais, soyons rassurés à ce point de vue ; cette douceur angélique est plutôt due à la discipline qu'au tempérament, et, à première occasion, tous ces solides gars, si paisibles, ne demanderaient pas mieux que de batailler, boire de bons coups et conter fleurette aux tendrons !

C'est donc cette discipline et cette bonne tenue de nos soldats en dehors du service qui m'a le plus frappé, car c'est une des caractéristiques de notre réorganisation militaire. — Due, surtout au commencement, à la bonne direction supérieure des cours de répétition et des écoles de recrues, elle est devenue peu à peu une tradition et a passé sans effort dans nos mœurs militaires, remplaçant avec avantage le genre *casseur* et *scrongnieugnieu* qu'affectaient les milices de l'ancien régime.

Et maintenant je termine en formulant du fond du cœur le vœux suivant :

Que tout le monde continue à bûcher dur pendant les cours de répétition et les écoles de recrues ; que nos officiers supérieurs persévèrent à piocher ferme pendant leurs « écoles centrales » ; que notre brave corps d'instructeurs nous envoie toujours des recrues aussi bien préparées pour leur entrée au « bataillon » et que les balles ne cessent pas de craquer dans les stands de village pendant les beaux après-midi du dimanche.

Enfin, un dernier vœu, mais le plus gros !

Puisse la politique ne jamais venir mêler dans notre jeune armée ses rabachâges et inutiles questions personnelles. Alors, ô lecteurs, si tous ces vœux sont exaucés, je crois qu'aux jours de la grande épreuve, nous ne serons pas aussi vite mangés et partagés que certains pessimistes veulent bien le dire. — Et je crois même, pour me servir de l'expression de Musset, que nos « jeunes filles pourront continuer à nous verser, à nous seuls, notre petit vin blanc ». — Quant aux autres, ils pourront s'en brosser le ventre.

Et voilà la grâce que je nous souhaite.

LANDWEHR.

Hannetons.

Ordonnances municipales. — Le jugement. — Arrêté du Petit-Conseil. — Mœurs des hannetons. — Enfants et hannetons. — Un dessinateur.

Chacun a pu lire dernièrement, l'avis publié par les Municipalités du canton, invitant les propriétaires à fournir chacun des hannetons morts, à raison de 10 litres par hectare de propriété. Ne troublez-vous pas, dans cette prescription, quelque chose d'étrange ?.. Dix litres par hectare !.. Et si ma propriété, heureusement épargnée, n'en contient que deux ou trois litres par hectare, si ma propriété est dépourvue d'arbres, où me procurer le reste ?.. Chez mon voisin ?.. Il n'en a peut-être pas davantage, et me voilà contraint de courir la campagne pour en recueillir au profit des autres, ou réduit à en acheter à un prix peut-être exagéré, à 8 ou 10 francs le kilo !

Oh ! la loi !

Cela dit, remontons un peu dans le passé. La première mesure concernant les hannetons date de 1479. Le diocèse de Lausanne étant envahi par ces petites bêtes, elles furent citées devant la cour épiscopale pour rendre raison de leurs dégâts ; on leur fit un procès en due forme, et afin que rien n'y manquât, on leur donna, pour plaider leur cause, un avocat dans la personne de Jean Perrottet, Fribourgeois, connu pour un grand chicaneur. Après délibération, les accusés furent condamnés à quitter immédiatement le territoire ; mais on ne nous dit pas comment on fit exécuter cette sentence.

Plus tard, de nombreuses ordonnances, datant de diverses époques, furent prises par le gouvernement bernois.

Un arrêté du Petit-Conseil du canton de Vaud, du 7 mai 1803, prescrivait en ces termes la destruction des hannetons :

Dans le temps où les hannetons sont en terre, sous forme de vers blancs (*voives*), chaque propriétaire est tenu de les faire ramasser après la charrue. — En cas de négligence, il payera, pour chaque jour où il met la charrue dans son champ, une amende de 2 francs.

Sont exceptés les terrains sur lesquels on ferait conduire, immédiatement après la charrue, des porcs ou des oies, en quantité suffisante.

Dans les années où les hannetons volent, chaque propriétaire doit en faire ramasser un quart de mesure par pose. Celui qui possède moins de quatre poses de terrain est également tenu d'en faire recueillir un quarteron.

Vinrent ensuite les mesures prescrites par le Code rural, actuellement en vigueur. — Mais laissons ces lois et règlements pour dire quelques mots des hannetons à d'autres points de vue.

Les hannetons paraissent ordinairement chez nous dans la première quinzaine d'avril. Lorsque la femelle songe à faire sa ponte, elle creuse en terre un trou de 5 à 6 pouces de profondeur et y dépose ses œufs. La ponte faite, les femelles vivent encore un jour ou deux et périssent épuisées. Toute l'espèce disparaît en un mois environ, et chaque individu ne vit guère plus de 8 jours.

Vers la fin de l'été, les œufs éclosent ; il en sort